



**Anaïs Mehiri**

Barreau de Paris, France

## « **CACHEZ CES FRANÇAIS QU'ON NE SAURAIT REVOIR : LE CAS DE MÉLINA ET SES ENFANTS** »

### **Parcours universitaire et professionnel**

J'ai débuté mes études de droit à l'Université de Poitiers. Parallèlement à ma troisième année de licence, j'ai été, en 2009, lauréate du Concours international des droits de l'homme René Cassin.

J'ai poursuivi mes études au sein de l'Université de Bordeaux puis de l'Université Paris II ASSAS où j'ai intégré un master II droit des affaires et management.

Soucieuse de découvrir une autre façon d'étudier et une autre culture, j'ai eu la chance d'intégrer l'Université de l'UQAM à Montréal. De retour en France, j'ai intégré le Master II Opérations et fiscalité internationales de Paris I Panthéon-Sorbonne. [...]

Après avoir obtenu le concours d'avocat, j'ai choisi de faire mon stage PPI auprès d'un juge d'instruction.

En octobre 2015, j'ai intégré, en qualité d'avocat, le cabinet BOKEN au sein duquel j'interviens sur les cas présentant des enjeux pénaux et/ou des violations des droits de l'homme. Parallèlement, je suis inscrite sur les listes de commissions d'office du Barreau de Paris.

### **Choix de la cause**

Plusieurs éléments m'ont convaincue de défendre cette cause.

Au travers de ma pratique professionnelle, j'ai pu appréhender cette problématique et constater le placement automatique en détention provisoire de ces personnes, dès leur arrivée sur le sol français. La lecture du livre *Les revenants*, de David Thomson, m'a convaincue de m'intéresser au sort réservé aux enfants de ces « revenants ».

Récemment, la France a prévu la mise en place d'un certain nombre de dispositifs pour ces mineurs, mais l'effectivité de ces mesures reste limitée.

Surtout, force est de constater que la France refuse d'organiser le retour de ces familles y compris des mineurs que certains qualifient de « bombes à retardement ».

Ainsi, si les parents ne réussissent pas à rentrer en France par leurs propres moyens, ces enfants sont laissés pour compte en Syrie ou en Irak, comme sacrifiés au nom de l'intérêt général.

Les autorités françaises s'affranchissent de leurs responsabilités et oublient qu'en tant que mineurs français, la convention internationale des droits de l'enfant s'applique à eux.

### **Résumé de la plaidoirie**

En 2015, Mélina, Lionel et leurs enfants ont quitté la France pour rejoindre la zone irako-syrienne.

La famille a été rapidement envoyée en Irak. Puis, Mélina a mis au monde son quatrième enfant.

Mélina et son mari ont été confrontés à de nombreuses désillusions : leurs enfants ne mangeaient pas à leur faim et ils souffraient de maladies. Tous survivaient.

Face à l'horreur et à leurs désillusions, Mélina et son mari ont contacté les autorités françaises afin de revenir en France avec leurs enfants en bas âge. La France a refusé d'organiser leur retour.

Puis en 2017, Lionel a disparu. Il devait aller chercher de l'eau, mais il n'est jamais revenu.

Pendant plusieurs mois, Mélina a tenté de survivre avec ses enfants, avant qu'ils soient découverts en juillet par les forces irakiennes.

Depuis, Mélina et ses enfants sont détenus dans une geôle irakienne. L'une de ses filles souffre de la gale.

Face à cette situation, les autorités françaises invoquent le respect de la souveraineté nationale de l'Irak.

La France se dédouane de ses responsabilités et refuse d'organiser le retour de Mélina et/ou de ses enfants. Ces derniers ne sont pas scolarisés et souffrent quotidiennement. Les informations concernant les conditions dans lesquelles ils sont détenus sont parcellaires.

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr